

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 09 février 2022
Procès-verbal n° 22

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.
Excusé M. Éric MAIOROFF.

Approbation du PV n° 21 sans modification

RAPPEL DU PROTOCOLE COVID

Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :

- 4 cas positifs pour les compétitions à 11
- 3 cas positifs pour les compétitions à 8

Aucun report de match ne pourra être accepté lorsqu'il s'agit du Festival U13

Si le club ne peut apporter la justification des cas positifs comme mentionné ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.

- forfait amendé si aucune justification apportée
- forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif.

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match.

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		5	17/10/21 Remis le 09/01/22	23701645	Poitiers 3 cités (1) / Ozon (1)		20/02/22
D1		13	11/12/21	23701703	Verrières (1) / Oyré Dangé (1)	Arrêté municipal	19/02/22 à 20h
D1		14	15/01/22	23701713	Rouillé (1) / Chasseneuil St Georges (1)		20/02/22
D1		14	15/01/22	23701715	Smarves Iteuil (1) / Verrières (1)	Décision de l'Arbitre	12/02/22 à 20h
D1		14	15/01/22	23701717	Oyré Dangé (1) / Ozon (1)	Arrêté municipal	12/02/22 à 20h
D1		15	22/01/22	23701721	Chasseneuil St Georges (1) / Fleuré (1)		12/02/22 à 20h
D1		15	22/01/22	23701726	Lusignan (1) / Usson L'Isle (1)		19/02/22 à 20h
D1		17	05/02/22	23701735	Verrières (1) / Fleuré (1)		16/04/22 à 20h
D2	A	13	06/02/22	23701996	Avanton (1) / Nord Vienne (1)		20/02/22
D2	B	12	30/01/22	23701869	St Julien l'Ars (1) / Leignes sur Fontaine (1)	Arrêté municipal	13/02/22
D2	B	13	05/02/22	23701878	Valdivienne (1) / ACG Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	12/02/22 à 20h
D2	B	13	06/02/22	23701879	Sèvres Anxaumont (1) / St Benoît (2)	Arrêté municipal	13/02/22
D3	C	15	22/01/22	23758709	Nouaillé (2) / Lusignan(2)		19/02/22 à 20h
D3	C	16	30/01/22	23758717	Château Larcher (2) / Nouaillé (2)		13/02/22
D3	C	17	06/02/22	23758727	Fleuré (2) / Payroux Charroux Mauprévoir (1)		20/02/22

D4	B	13	06/02/22	23702261	Poitiers Gibauderie (2)	Bonneuil Matours / Archigny (1)		20/02/22
D4	B	17	27/03/22	23702284	Beaumont St Cyr (4)	Dissay (1)	Arrêté municipal sur annexe 2 et 2 rencontres sur le terrain Honneur	17/04/22
D4	C	12	30/01/22	23702385	Bonnes (1)	Jardres (1)		20/02/22
D4	C	12	30/01/22	23702387	Sèvres Anxaumont (2)	Availles en Châtelleraut (2)		20/02/22
D4	C	13	06/02/22	23702393	Availles en Châtelleraut (2)	Lavoux-Liniers (1)	Arrêté municipal	13/02/22
D5	B	13	06/02/22	23758024	Availles en Châtelleraut (3)	Bonneuil Matours / Archigny (2)	Arrêté municipal	20/02/22
D5	D	12	30/01/22	23758281	Jardres (2)	Saulgé (1)		20/02/22
D5	D	12	30/01/22	23758282	Savigny L'Evescault (1)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	20/02/22
D5	D	12	29/01/22	23758283	Valdivienne (2)	Nouaillé (4)		19/02/22 à 20h
D5	D	13	06/02/22	23758291	Fleuré / St Julien l'Ars (3)	Jardres (2)		13/02/22
D5	E	13	06/02/22	23758422	Queaux Moussac (1)	Blanzay (1)		20/02/22
D5	F	13	06/02/22	23758555	Vouillé (2)	Croutelle (2)		20/02/22

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1		12	30/01/22	23775492	La Chapelle Bâton (1)	Bressuire (2)		27/02/22
Fém D1		12	30/01/22	23775495	Valdivienne / Chauvigny (1)	Migné Auxances (1)	Arrêté municipal	27/02/22
Fém D1		12	30/01/22	23775496	Fontaine le Comte (1)	Montmorillon (2)		27/02/22
Fém D2		8	06/02/22	23801415	Vicq sur Gartempe (1)	Dissay (1)		27/02/22
Fém D3		1	30/01/22	24302376	Smarves Iteuil (1)	Vrines (1)		27/02/22

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS

Coupe ou Challenge	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Coupe Louis David	3	09/01/22	24251989		Chauvigny (3)	Verrières (1)	Arrêté municipal	Mercredi 02/03/22 à 20h à Verrières
	3	09/01/22	24251996		Leignes sur Fontaine (1)	Fleuré (1)	Arrêté municipal	20/02/22
Challenge des Réserves	2	08/01/22	24129837		Adriers / Le Vigeant (2)	ACG Foot Sud 86 (2)	Décision de l'Arbitre	20/02/22 Terrain du Vigeant
	2	09/01/22	24129842		Brion St Secondin (2)	Verrières (2)	Arrêté municipal	20/02/22
	2	09/01/22	24129844		Château Larcher (2)	Fontaine le Comte (3)	Arrêté municipal	20/02/22
	2	08/01/22	24129867		Rouillé (2)	Poitiers 3 cités (2)		19/02/22 à 20h
Challenge Marcel Renaudie	A	2	30/01/22	24274934	Moncontour / ASM (2)	Samarçolles / Mouterre Silly (2)		20/02/22
	C	2	30/01/22	24274994	Nalliers (2)	Vallée du Salleron (2)	Arrêté municipal	20/02/22
	C	2	30/01/22	24274995	Savigny L'Evescault (2)	Villeneuve (2)	Arrêté municipal	20/02/22 à 13h15
	D	2	30/01/22	24275025	St Maurice Gençay (2)	Brion St Secondin (4)		19/02/22 à 20h

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de COUPES et CHALLENGES MASCULINS A REJOUER

Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
Coupe Louis David	3	09/01/22	24252007	Poitiers Gibauderie (1)	St Julien L'Ars (1)	Réserve Technique	20/02/22

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

Sur les scores, les réserves d'avant match, observations d'après match, les avertissements, les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

ARRÊTES MUNICIPAUX

Availles-en-Châtellerault (du 03/02/22 au 07/02/22), Beaumont St Cyr (Terrain Brémaud 2 à compter du 07/12/21 et jusqu'à abrogation), Saint Julien l'Ars (du 04/02/22 au 07/02/22), Sèvres-Anxaumont (du 01/02/22 au 07/02/22) et Valdivienne (du 05/02/22 au 06/02/22).

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Jouhet Pindray	Poitiers Asac
Antran	L'Envigne	Poitiers Beaulieu FC
Availles en Châtellerault	Latillé	Poitiers Cep
Avanton	Leigné sur Usseau	Poitiers Gibauderie
Beaumont St Cyr	Ligugé	Poitiers Portugais
Boivre	Loudun	Samarçolles
Bonneuil Matours / Archigny	Lusignan	Sillars
Brion St Secondin	Mignaloux Beauvoir	Smarves Iteuil
Buxerolles	Migné Auxances	St Benoît
Cenon / Vouneuil	Mirebeau	St Léger de Montbrillais
Cernay St Genest	Montamisé	St Savin St Germain
Château Larcher	Montmorillon	Stade Poitevin
Châtellerault SO	Naintré	Usson l'Isle
Chauvigny	Neuville	Valence en Poitou – Couhé
Civaux	Nieuil l'Espoir	Verrières
Coussay en Mirebeau	Nord Vienne	Villeneuve Chauvigny
Coussay les Bois	Nouaillé Maupertuis	Vivonne
Fontaine le Comte	Ozon	Vouillé
GJ VVM Chauvigny	Poitiers 3 cités	Vouneuil sur Vienne
Jardres		

DEPARTEMENTAL 1

Match n° 23701733 : Chasseneuil St Georges (1) – Lusignan (1) du 29/01/22

Feuille de match informatisée ou papier non reçue, à ce jour.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jean-Pierre LECOMTE (04/02/22 à 18h27) fournissant les renseignements demandés

Envoi tardif de la FMI (08/02/22 à 10h29)

Dossier classé.

Match n° 23701735 : Verrières (1) – Fleuré (1) du 05/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans les clubs de Fleuré, la rencontre en rubrique est reportée au plus tard le samedi 16/04/22.

Compte tenu du nombre de matchs remis pour les deux équipes, la Commission n'a plus d'autre date pour fixer la rencontre. Les deux clubs peuvent trouver un accord pour jouer ce match en semaine avant le 16/04/22 (week-end de Pâques).

DEPARTEMENTAL 2

Match n° 23701996 : Avanton (1) – Nord Vienne (1) en poule A du 06/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans les clubs de Nord Vienne, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22

Match n° 23701998 : Neuville (3) – Availles-en-Châtellerault (1) en poule A du 06/02/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 23701878 : Valdivienne (1) – ACG Foot Sud 86 (1) en poule B du 05/02/22

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains de Valdivienne, la rencontre en rubrique est reportée au samedi 12/02/22.

Match n° 23701879 : Sèvres-Anxaumont (1) – St Benoît (2) en poule B du 06/02/22

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains de Sèvres-Anxaumont, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 13/02/22.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23703116 : Naintré (2) – Poitiers Gibauderie (1) en poule B du 05/02/22

Réserve technique posée à la 77^{ème} minute de la rencontre par l'équipe de Poitiers Gibauderie (1).

Dossier transmis à la Commission de District d'Arbitrage.

Dossier en instance.

Match n° 23758727 : Fleuré (2) – Payroux Charroux Mauprévoir (1) en poule C du 06/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans les clubs de Fleuré, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702260 : Ozon (2) – Cenon / Vouneuil (1) en poule B du 06/02/22

FMI non utilisée pour licences non trouvées sur la tablette.

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 23702261 : Poitiers Gibauderie (2) – Bonneuil Matours / Archigny (1) en poule B du 06/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans les clubs de Bonneuil Matours et Archigny, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22.

Match n° 23702262 : Beaumont St Cyr (4) – Naintré (3) en poule B du 06/02/22.

Courriel de confirmation de réserve du club de Beaumont St Cyr (06/02/22 à 23h33)

Réserve sur la qualification et/ou la participation des joueurs Jordan DA SILVA MOREIRA, Vincent PHILIPPONNEAU, Morgan GUILLAUME, Léo CAILLEAU, Jean Bastien MAITRE, Kevin RENAUD, Mathieu DUPAS, Kevin BERTRAND, Mathieu FICHET, Julien CHARTIER, Christopher STEPAS, Sylvain WINE, Bakary COULIBALY, Olivier TRANCHEMER du club de Naintré pour le motif suivant : les joueurs Jordan DA SILVA MOREIRA, Vincent PHILIPPONNEAU, Morgan GUILLAUME, Léo CAILLEAU, Jean Bastien MAITRE, Kevin RENAUD, Mathieu DUPAS, Kevin BERTRAND, Mathieu FICHET, Julien CHARTIER, Christopher STEPAS, Sylvain WINE, Bakary COULIBALY, Olivier TRANCHEMER participent à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des équipes supérieures du club de Naintré à savoir : Chauray (2) – Naintré (1) en Régional 2 poule A du 05/02/22 et Naintré 2 – Poitiers Gibauderie (1) du 05/02/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé aux derniers matchs des équipes supérieures susnommées.

Considérant que le joueur Jean Bastien MAITRE est bien inscrit sur la feuille de match de la rencontre Chauray (2) – Naintré (1) en Régional 2 poule A du 05/02/22 mais n'y a pas participé.

Considérant que l'équipe **de Naintré (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 151 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Beaumont St Cyr.

Dossier classé.

Match n° 23702263 : Dissay (1) - Poitiers 3 cités (3) en poule B du 06/02/22

Match non joué suite au contrôle du pass vaccinal des joueurs de Poitiers 3 cités.

Selon le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de Dissay (1) a refusé de jouer le match avec la présence des joueurs n'ayant pas leur pass vaccinal valide. Il est également indiqué le refus de l'équipe de Poitiers 3 cités (3) de jouer le match dans ces conditions.

Match perdu par pénalité à l'équipe de Poitiers 3 cités (3) (avec déplacement)

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Nicolas RICROS (33.68€) sont à la charge du club de Poitiers 3 cités.

Dossier classé.

Match n° 23702284 : Beaumont St Cyr (4) – Dissay (1) en poule B du 27/03/22.

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain annexe 2 de Beaumont St Cyr et de la fixation de 2 matchs sur le terrain Honneur, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 17/04/22.

Match n° 23702391 : Poitiers Portugais (1) – Bonnes (1) en poule C du 06/02/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 23702392 : Jardres (1) – Sèvres Anxaumont (2) en poule C du 06/02/22

Courriel de confirmation de réserve du club de Jardres (06/02/22 à 22h54)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Sèvres Anxaumont, pour le motif suivant : des joueurs du club de Sèvres Anxaumont sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre ACG Foot Sud 86 (1) - Sèvres Anxaumont (1) en Départemental 2 poule B du 29/01/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de Sèvres Anxaumont (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Jardres.

Dossier classé.

Match n° 23702394 : Nalliers (1) – Vicq sur Gartempe (2) en poule C du 06/02/22

Courriel de confirmation de réserve du club de Nalliers (06/02/22 à 19h01)

Réserve pour le motif suivant : participation de l'ensemble des joueurs en équipe supérieure à la dernière rencontre officielle celle-ci ne jouant pas ce week-end.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Nouaillé (1) – Vicq sur Gartempe (1) en Championnat Régional 3 poule B du 29/02/22, dernière rencontre officielle de l'équipe de Vicq sur Gartempe (1) que les joueurs Loïc JOUBERT (licence n° 2544504013), Benjamin HAMON (licence n° 2546075228) et Axel PAILLARD (licence n° 2546078785) inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé au dernier match de l'équipe supérieure.

Considérant que les joueurs en question étaient tous âgés de moins de 23 ans au 1^{er} juillet de la saison en cours et qu'ils sont entrés en jeu respectivement pour les deux premiers nommés à la 53^{ème} et pour le troisième à la 82^{ème} minute du dernier match de l'équipe supérieure.

Considérant que les joueurs en cause pouvaient participer à la rencontre en rubrique et que l'équipe de **Vicq sur Gartempe (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.B.2 des RG de

la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.
Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Nalliers.

Dossier classé.

NB : la Commission conseille au club d'utiliser les réserves enregistrées sur la tablette.

Match n° 23702393 : Availles en Châtelleraut (2) – Lavoux Liniers (1) en poule C du 06/02/22

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains d'Availles en Châtelleraut, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 13/02/22.

Match n° 23702526 : ACG Foot Sud 86 (3) – Brion St Secondin (3) en poule D du 05/02/22

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (3) d'un joueur (licence n° 2544050885) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club d'ACG Foot Sud 86 lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 23 février 2022**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 23702658 : Poitiers Beaulieu ES (1) – Poitiers Cep (2) en poule E du 06/02/22.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jacques AUGIS donnant les informations du match (les avertissements, le score)

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 16 février 2022** :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 23702659 : St Benoît (3) – Boivre (2) en poule E du 06/02/22.

Courriel de confirmation de réserve du club de Boivre (06/02/22 à 18h26)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de St Benoît, pour le motif suivant : des joueurs du club de St Benoît sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de St Benoît (1) qui jouait le même week-end n'est pas concernée par la réserve.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : St Benoît (2) – Valence en Poitou OC (1) en Départemental 2 poule B du 29/01/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de St Benoît (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.
Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Boivre.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23757886 : L'Envigne (3) – Mirebeau (2) en poule A du 30/01/22

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 21 du 02/02/22, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de L'Envigne (3) d'un joueur (licence n° 1129338325) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de L'Envigne a été informé et a formulé ses observations (04/02/22 à 19h03).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 15 du 22/12/21) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 27/12/21 et que l'équipe de L'Envigne (3) évoluant en Départemental 5 poule A n'a effectivement joué aucun match depuis le 27/12/21.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de L'Envigne (3) pour en donner le gain à l'équipe de Mirebeau (2) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de L'Envigne.

Dossier classé.

Match n° 23757896 : St Léger de Montbrillais (2) – Beuxes (1) en poule A du 27/02/22

Demande du club de Beuxes (courriel du 07/02/22 à 18h25) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23758023 : Antran (3) – Cenon / Vouneuil (3) en poule B du 06/02/22

Courriel du club de Cenon (06/02/22 à 11h10) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de Cenon/Vouneuil (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ pour le club de Cenon

Match n° 23758024 : Availles en Châtellerault (3) – Bonneuil Matours / Archigny (2) en poule B du 06/02/22

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains d'Availles en Châtellerault, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22.

Match n° 23758025 : Lavoux-Liniers (2) – Thuré Besse (2) en poule B du 06/02/22.

Courriel de confirmation de réserve du club de Thuré Besse (06/02/22 à 21h50)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Lavoux-Liniers, pour le motif suivant : des joueurs du club de Lavoux-Liniers sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre Lavoux-Liniers (1) - Nalliers (1) en Départemental 4 poule C du 30/01/22 qu'un joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, Soufiani MOUHIDINI (licence n° 1192413418), a participé au dernier match de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de Lavoux-Liniers (2) est en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Lavoux-Liniers (2) pour en donner le gain à l'équipe de Thuré Besse (2) avec 3 buts à 0.

Dossier classé.

Match n° 23758027 : Les Roches La Villedieu (1) – Avanton (2) en poule B du 06/02/22.

Confirmation de réserve du club de Les Roches La Villedieu (09/02/22 à 09h39)

Rappel de l'article 186.1 et 2 des RG de la FFF :

1. Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée. A la demande de la Commission compétente, le club à

l'origine de la procédure devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi. Le droit de confirmation est automatiquement débité du compte du club réclamant. Il est fixé en annexe 5 pour les compétitions nationales et par les Ligues et les Districts pour leurs compétitions.

2. Le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité.

La réserve ne figure pas au verso de la feuille de match informatisée.

Même si elle avait été inscrite sur la FMI, la réserve n'a pas été confirmée dans le délai imparti et est donc irrecevable.

Dossier classé.

Pour information : aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de l'équipe d'Avanton (1) à savoir : Cernay St Genest (1) – Avanton (1) en Départemental 2 poule A du 30/01/22.

Match n° 237581571 : Oyré Dangé (3) – Leigné sur Usseau (2) en poule C du 06/02/22

Courriel du club de Leigné sur Usseau (06/02/22 à 10h59) signalant le forfait de son équipe 2^{ème} forfait de Leigné sur Usseau (2) (sans déplacement)

Amende de 31€ pour le club de Leigné sur Usseau

Match n° 23758290 : Sillars (1) – Vallée du Salleron (1) en poule D du 05/02/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 23758291 : Fleuré / St Julien l'Ars (3) – Jardres (2) en poule D du 06/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Fleuré, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 13/02/22.

Match n° 23758413 : Vernon (1) – Sommières St Romain (2) en poule E du 30/01/22

Courriel du club de Vernon (30/01/22 à 21h06) signalant un problème de tablette.

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 23758422 : Queaux Moussac (1) – Blanzay (1) en poule E du 06/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Blanzay, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22.

Match n° 23758423 : Usson L'Isle (2) - Vernon (1) en poule E du 06/02/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 23758426 : Poitiers Beaulieu (1) – Valence en Poitou Couhé (1) en poule E du 27/02/22

Demande du club de Valence en Poitou Couhé (courriel du 07/02/22 à 07h08) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23758555 : Vouillé (2) – Croutelle (2) en poule F du 06/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Croutelle, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 23801415 : Vicq sur Gartempe (1) – Dissay (1) du 06/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Vicq sur Gartempe, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 27/02/22.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 24302376 : Smarves Iteuil (1) – Vrines (1) en poule A du 30/01/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Vrines, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 27/02/22.

NB : la Commission rappelle aux clubs que la compétition à 11 est gérée par le District de la Vienne et que ce dernier doit être informé en priorité.

Match n° 24302380 : Vrines (1) – Vrères St Léger (1) en poule A du 06/02/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24302348 : Valdivienne / Chauvigny (2) – Dissay (2) en poule B du 06/02/22

Réclamation du club de Dissay (08/02/22 à 11h39)

La Commission, prend connaissance du courriel de réclamation pour la dire recevable en la forme.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer l'entente Valdivienne / Chauvigny (copie du courriel) lequel peut formuler ses observations avant la date du 23/02/22 terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 24302349 : St Varent / Airvault (1) – Neuville (1) en poule B du 06/02/22

Courriel du club de Neuville (05/02/22 à 11h43) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de l'équipe de Neuville (1) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Neuville

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Rappels importants :

Les reports de matchs ne sont pas autorisés

L'utilisation de la FMI est obligatoire

L'horaire et la date officiels des rencontres sont le samedi à 15h et en cas de lever de rideau à 13h30.

Toute demande de modification doit être faite sur Foot clubs, acceptée par le club adverse et validée par le District.

Décision du Comité de Direction du 24/01/22 en accord avec le District des Deux Sèvres.

Par dérogation, à compter de ce jour, 3 U10 au maximum seront autorisées par feuille de match, elles pourront être inscrites sur la FMI.

Match n° 24288732 : Stade Poitevin (1) – Poitiers 3 cités (1) en poule A du 05/02/22.

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24288766 : Parthenay Viennay (1) - Niort St Florent (2) en poule B du 12/02/22.

Match avancé au mercredi 09/02/22 à 18h.

NB : la Commission rappelle aux clubs que la compétition U11/U13 est gérée par le District de la Vienne et que ce dernier doit être informé en priorité.

Match n° 24288792 : Autize Orée (1) – Châtelleraut SO (1) en poule C du 05/02/22.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24288797 : Neuville / Migné (1) – Autize Orée (1) en poule C du 12/02/22.

Demande du club de Autize Orée pour repousser la rencontre.

La Commission ne peut accepter ce report.

Match n° 24302585 : Val de Boutonne / St Romans (1) – FC Boutonnais (1) en poule D du 05/02/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24302586 : Cherveux (1) – Lusignan (2) en poule D du 05/02/22

Courriel du club de Cherveux (04/02/22 à 20h46) signalant le forfait de son équipe
1^{er} forfait de l'équipe de Cherveux (1) (sans déplacement de Lusignan (2))
Amende de 10€ au club de Cherveux

COUPE LOUIS DAVID**Match n° 24251989 : Chauvigny (3) – Verrières (1) du 09/01/22**

Matches remis suite à des arrêtés municipaux sur les terrains de Chauvigny et Verrières.
Courriels des clubs de Verrières (07/02/22 à 09h10) et Chauvigny (07/02/22 à 18h27) informant d'un accord trouvé pour jouer la rencontre le mercredi 02/03/22 à 20h sur le terrain de Verrières.

COUPE TASSIN

- Courriel du club de Buxerolles (05/02/22 à 10h58) qui souhaite engager son équipe réserve dans la compétition.

**COUPE TASSIN : 1^{er} tour
À jouer au plus tard le 20/03/22**

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
1	ANTRAN (1)	R3 B	CHAUVIGNY (2)	R2 B	
2	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)	R3 B	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R2 B	
3	LIGUGE (1)	R2 B	FONTAINE LE COMTE (1)	R3 B	
4	MIGNE AUXANCES (1)	R2 A	CHÂTELLERAULT SO (2)	R3 A	
5	NAINTRE (1)	R2 A	LIGUGE (2)	R3 B	
6	NIEUIL L'ESPOIR (1)	R3 A	VICQ SUR GARTEMPE (1)	R3 B	
7	NOUAILLE (1)	R3 B	NEUVILLE (2)	R3 A	
8	ST BENOÎT (1)	R3 B	BUXEROLLES (2)	R3 A	

Organisation du 1^{er} tour: 16 équipes

16 équipes de Régional 3 et 2

2 équipes sont exemptées du 1^{er} tour : Beaumont St Cyr (1) et St Savin St Germain (1)

Soit un nombre de matches au 1er tour de 8

La commission procède au tirage au sort intégral.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

2ème tour : le 16/17 avril 2022, 5 matchs

8 vainqueurs du 1^{er} tour

2 exempts du 1^{er} tour

1/4 de finale: le 21/22 mai 2022

5 vainqueurs du 2ème tour

3 équipes de Régional 1

1/2 finales : le 28/29 mai 2022

Finale : le 11/12 juin 2022

CHALLENGE des RÉSERVES

CHALLENGE des RÉSERVES : 1/16 de Finale le 20/03/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
45	ACG FOOT SUD 86 (2)	D3C	BRION - ST SECONDIN (2)	D3C	
	ADRIERS / LE VIGEANT (2)	D5E	VERRIÈRES (2)	D4D	
46	ASM FC (2)	D5A	L'ENVIGNE (2)	D4A	
47	BEAUMONT ST CYR (3)	D3B	SÈVRES ANXAUMONT (2)	D4C	
48	BOIVRE (2)	D4E	MIGNALOUX BEAUVOIR (3)	D4E	
49	CHÂTELLERAULT SO (4)	D5C	OYRE DANGE (2)	D3A	
50	CROUTELLE (2)	D5F	DISSAY (2)	D5B	
51	LA PALLU (2)	D4E	LOUDUN (2)	D5A	
52	LUSIGNAN (2)	D3C	CHÂTEAU LARCHER (2)	D3C	
		D4D	FONTAINE LE COMTE (3)	D4E	
53	MIREBEAU (2)	D5A	BIARD (2)	D4E	
54	NOUAILLE (3)	D4E	POITIERS GIBAUDERIE (2)	D4B	
55	OZON (2)	D4B	AVAILLES en CHATEL (2)	D4C	
56	POITIERS 3 CITES (2)	D3C	ST BENOÎT (3)	D4E	
	ROUILLE (2)	D4D			
57	SMARVES - ITEUIL (2)	D5F	FLEURE (2)	D3C	
58	ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (2)	D5A	JAUNAY MARIGNY (2)	D3B	
59	VICQ SUR GARTEMPE (3)	D5A	MONTAMISE (2)	D4B	
60	VOUNEUIL BERUGES (2)	D4E	VALDIVIENNE (2)	D5D	

Organisation des 1/16èmes de finale du CHR : 32 équipes

32 équipes vainqueurs du 2ème tour

Soit un nombre de matches au 4ème tour de 16

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

1/8 de finale: le 07/08 mai 2022

1/4 de finale: le 21/22 mai 2022

1/2 finales : le 28/29 mai 2022

Finale : le 11 ou 12 juin 2022

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 24274935 : Orches (1) – St Christophe (2) en poule A du 30/01/22

Courriel du club d'Orches (31/01/22 à 10h30) signalant un problème informatique pour l'équipe de St Christophe (2).

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24274937 : St Christophe 86 (2) – Loudun / Ceaux la Roche (3) en poule A du 06/02/22.

Courriel du club de Loudun (06/02/22 à 10h20) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de Loudun / Ceaux La Roche (3) (sans déplacement)

Amende de 15€ pour le club de Loudun

Match n° 24274967 : Colombiers (2) – Thuré Besse (3) en poule B du 06/02/22.

Courriel du club de Thuré Besse (05/02/22 à 11h22) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de Thuré Besse (3) (sans déplacement)

Amende de 15€ pour le club de Thuré Besse

Match n° 24274968 : Vellèches (1) – Ouzilly / Cernay St Genest (2) en poule B du 06/02/22.

Courriel du club d'Ouzilly (04/02/22 à 12h27) signalant le forfait de l'équipe de Vellèches

2^{ème} forfait de Vellèches (1) (sans déplacement)

Amende de 15€ pour le club de Vellèches

Match n° 24274996 : Vallée du Salleron (2) – Savigny L'Evescault (2) en poule C du 06/02/22.

Courriel du club de Savigny L'Evescault (05/02/22 à 13h15) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de Savigny L'Evescault (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ pour le club de Savigny L'Evescault

Match n° 24274998 : St Savin St Germain (3) – Nalliers (2) en poule C du 06/02/22.

Courriel du club de St Savin St Germain (05/02/22 à 11h50) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de St Savin St Germain (3) (sans déplacement de Nalliers (2))

Amende de 15€ pour le club de St Savin St Germain

Match n° 24275026 : Brion St Secondin (4) – Payroux Charroux Mauprévoir (3) en poule D du 06/02/22.

Courriel du club de Brion St Secondin (04/02/22 à 19h25) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de Brion St Secondin (4) (sans déplacement de Payroux Charroux Mauprévoir (3))

Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (vendredi 04/02/22 à 19h25), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait

Match n° 24275027 : St Saviol (2) – St Saviol / Limalonges / Savigné (3) en poule D du 06/02/22.

Courriel du club de St Saviol (07/02/22 à 07h51) signalant un problème au moment de préparer la rencontre sur la tablette.

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24275056 : Quinçay (2) – Vouneuil Béruges (4) en poule E du 06/02/22.

Courriel du club de Vouneuil Béruges (04/02/22 à 13h23) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Vouneuil Béruges (4) (sans déplacement)

Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (vendredi 04/02/22 à 13h23), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 23769793 : la Pallu (1) – Châtelleraut Portugais (2) en Départemental 3 poule A du 06/02/22.
- Match n° 23702264 : Ingrandes / Antoigné (2) – Châtelleraut Portugais (3) en Départemental 4 poule B du 05/02/22.
- Match n° 23758155 : Buxeuil (1) – Pleumartin La Roche Posay (2) en Départemental 5 poule B du 06/02/22.

ENTENTES

Entente entre équipes :

Loudun / ASM / Nord Vienne (1) et (2) en U11 / U13 Féminines

DIVERS

Courriels des clubs d'Avanton et Châtelleraut SO :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs d'Availles Limouzine, Neuville et St Benoît :

Pris note

Courriel du club de Beaumont St Cyr :

Nécessaire fait.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontre du 29/01/22

Match n° 23701733 : Chasseneuil St Georges (1) – Lusignan (1) en Départemental 1
le 08/02/22 à 10h29

Rencontre du 05/02/22

Match n° 23702525 : St Maurice Gençay (1) – Verrières (2) en Départemental 4 poule D
le 09/02/22 à 16h38

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.
La présidente, Maryse MOREAU.
Le secrétaire, François PAIREMAURE.**